

JF ROUSSEL  
81 chemin de Lalliat  
73250 FRÉTERIVE

jeudi 13 septembre 2018

Palais de l'Élysée  
**Madame la Conseillère Justice**  
Madame Sonya DJEMNI-WAGNER  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris

LS : 1 K 019 826

Objet : Manquements déontologiques, influences, corruption.

Madame la Conseillère,

Permettez-moi d'attirer brièvement votre attention et, corrélativement, celle de Monsieur le Président de la République sur des agissements révélateurs de pratiques '*d'influence*', autrement dit de corruption, jusqu'au sommet de l'institution judiciaire et de l'appareil d'État.

Dans le cadre d'une affaire de vols aggravés et d'abus de l'ignorance ou de la faiblesse d'un majeur commis entre 1997 et 2001 au préjudice de ma tante (personne 'protégée', \*), des magistrats de la Cour de cassation ou du ressort des cours d'appel de MONTPELLIER, PARIS, AIX-EN-PROVENCE, LYON et CHAMBERY ont rendu des décisions iniques en alléguant des documents inexistantes ou fallacieux.

La Cour de cassation a ainsi mis en évidence ses agissements à base d'influence en validant, entre autres, des arrêts de la Chambre de l'instruction de MONTPELLIER et de la Cour d'appel de PARIS selon lesquels un contrat d'assurance-vie ALLIANZ-VIE, jamais communiqué et même déclaré inexistant par cette compagnie d'assurance, a donné lieu à plusieurs règlements (\*\*\*) sans s'interroger sur ce non-sens destiné à occulter des vols en bande organisée et des malversations ayant impliqué des magistrats.

Depuis 2001, aucune des plus hautes autorités de l'État (\*\*\*) n'a été en mesure de produire ce dit contrat ; vous trouverez, ci-joint, une copie de la lettre que j'ai adressée à ce sujet à Madame la garde des Sceaux.

L'institution judiciaire m'a aussi interdit de pouvoir consulter les originaux des testaments de mes oncle et tante qui m'ont désigné légataire universel.

Ainsi, les constats selon lesquels l'institution judiciaire a 'validé' l'existence d'un contrat inexistant et ses décomptes incontestablement frauduleux, et m'a condamné avoir demandé de pouvoir consulter les originaux de testaments me concernant mettent en évidence l'implication des plus hauts responsables de cette institution dans des opérations occultes, mafieuses, destinées à léser des ayants-droits et à prononcer à leur encontre des condamnations iniques.

Ils soulignent aussi à quel point le sommet de l'institution judiciaire favorise délibérément les ententes scélérates liant des auxiliaires de justice véreux – mais 'agrés' ! - à des magistrats et des greffiers dévoyés, sous couvert de 'protection judiciaire'.

Si vous-même ou Monsieur le Président de la République estimez que tel n'est pas le cas, il conviendrait qu'une copie intégrale du contrat d'assurance-vie allégué susdit et de ses règlements me soit communiquée aux fins de justifier, a minima, la position de cette institution.

A contrario, la non-production de ces documents et le refus de me permettre de consulter les originaux des testaments susdits confirmeraient des agissements '*d'influence*' menés en bande organisée impliquant les plus hauts responsables tant de l'institution judiciaire prise dans son ensemble (magistrats, avocats, notaires, experts, huissiers, 'tuteurs', etc) que d'autres services de l'État (Intérieur, Finances, Affaires Sociales, etc).

Ils rendraient irréfutable la conclusion selon laquelle ces agissements '*d'influence*', synonymes de corruption en bande organisée, se déroulent avec l'assentiment implicite de l'appareil d'État jusqu'à son sommet.

Dans l'attente des documents et de la consultation des testaments sollicités,

Je vous prie de croire, Madame la Conseillère, à l'assurance de ma respectueuse considération.

(\*) Affaire simple de délits commis par des 'notables' montpelliérains intervenus en bande organisée, rendue à dessein tentaculaire par ces dits 'notables' et des magistrats '*sous influence*' aux fins de « l'étouffer ».

(\*\*):

- 310.266,50 € sans fiscalité,
- 156.489,03 € + 148.409 € (fisc),
- 161.857,35 € + 966.940,64 F (fisc), etc.

(\*\*\*) : Mme BELLOUBET, garde des Sceaux, et ses prédécesseurs,  
M. COLLOMB, ministre de l'intérieur, et Mme MONEGER-GUYOMARCH (IGPN)  
M. LE MAIRE, ministre de l'Économie et des finances  
M. VILLEROY de GALHAU, Président de la Banque de France et de l'ACPR  
Neuf avocats aux Conseils dont les présidents Mme FARGE, MM. THOUVENIN, BORÉ,  
Etc.

PJ : Copie de la lettre à Madame la garde des Sceaux (11/09/2018).

Copie : Monsieur Patrick MIGNOLA, Député.